

**DECISION N°157-2026**

Missionnant un expert pour la réalisation d'un diagnostic technique portant sur l'état d'infestation parasitaire de l'ensemble de la copropriété sise 6, rue de la Charentonne

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la procédure de mise en sécurité en cours sur l'immeuble susvisé ;
Considérant la nécessité d'étendre le diagnostic à l'intégralité des bâtiments composant la copropriété pour s'assurer de leur stabilité et qu'ils ne présentent pas de risque pour leurs occupants ;

DECIDE :

De missionner Jean-Michel REYMOND, expert en bâtiment et en pathologie des bois, pour la réalisation de constats visuels et diagnostic technique portant sur l'état d'infestation parasitaire de l'ensemble de la copropriété sise 6, rue de la Charentonne pour un montant de **2 601.15 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 09/09/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

